

Le Gers, premier département d'Occitanie à ouvrir un Centre départemental de santé

Trois Centres territoriaux de santé seront connus en novembre, 10 médecins généralistes salariés ont répondu à la campagne de recrutement



Le Gers, premier département d'Occitanie à ouvrir un Centre départemental de santé

Cette matinée du 13 septembre, l'hémicycle du Conseil Départemental était occupé par 22 maires, les représentants de 3 EPCI, certains adjoints aux maires, des directeurs de cabinets et des personnes du monde médical. Ils étaient là à l'initiative du président du Conseil Départemental, Philippe Martin, lequel avait à ses côtés, les Conseillers Départementaux, Charlette Boué et Jérôme Samalens. Il s'agissait au cours de cette matinée révéler le diagnostic territorial de santé réalisé, via une assistance à maîtrise d'ouvrage, par la « Fabrique des Centres de Santé » qui est affiliée à la Fédération Nationale des Centres de Santé.

Il faut avant tout se souvenir qu'en février 2021 le Conseil Départemental avait décidé afin de réduire les inégalités sociales de santé de salarier des médecins dans le cadre d'un Centre départemental de santé. Lequel se déclinerait en Centres territoriaux de santé auxquels seraient rattachés des antennes dans lesquelles les médecins salariés officieraient 20 heures. Philippe Martin tient à rappeler « que si dans un Centre territorial de santé et dans le cadre de la politique partenariale avec la médecine libérale, un ou des médecins venaient à s'installer sur le territoire, le Centre Territorial de Santé pourra être amené à cesser son activité ».

Quant à l'exposé du diagnostic celui-ci a permis d'identifier des zones prioritaires, elles seront rendues publiques dans le plan départemental de santé en novembre. Aujourd'hui sont programmés les trois premiers Centres territoriaux de santé ou exerceront 8 à 10 médecins dans les zones les plus fragiles. Le Gers sera le premier département d'Occitanie à ouvrir un Centre départemental de santé.

« Les Centres territoriaux de santé ne seront pas forcément installés dans des chefs lieux de canton », soulignait Philippe Martin et de préciser aussi « qu'une antenne doit être au maximum à 30 minutes du Centre territorial de santé ».

Enfin, le président du Département « se félicite du travail collaboratif réalisé par l'ensemble des partenaires de santé, l'Ordre des médecins, l'ARS, la CPAM et les élus engagés autour de cet enjeu crucial pour les gersoises et les gersois qu'est la santé ».

Aujourd'hui 10 médecins ont déjà répondu à la campagne de recrutement, « ce mouvement est très encourageant, il nous conforte dans la volonté qui est la nôtre d'apporter une réponse positive en matière médicale, dès 2022, aux gersoises et aux gersois », conclura Philippe Martin.



Jérôme Samalens, Philippe Martin et Charlette Boué lors de la conférence de presse.



Ce sont 22 maires notamment qui étaient présents dans l'hémicycle.